



**La plate-forme belge « Accessibilité à l'audiovisuel », vous connaissez ? Cette plate-forme, initiée et gérée par le pôle inclusion de notre asbl, réunit diverses associations actives dans le domaine de handicap visuel et de l'audiodescription.**

En effet, sept associations échangent, se réunissent et veillent à l'évolution de l'audiovisuel. Leur objectif est de développer l'accessibilité dans le secteur audiovisuel, notamment en travaillant de manière concertée sur des thématiques afin de conscientiser les professionnels et politiques concernés par le sujet. Tout cela, en parlant d'une seule voix en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2019, la plate-forme a permis de travailler sur deux axes :

### **1. La constitution d'une charte de qualité relative à l'audiodescription**

Cette charte a pour but de donner un cadre au travail de l'audiodescription, afin qu'elle soit au bénéfice de l'œuvre et de ses bénéficiaires.

Elle reprend notamment les étapes de production et d'écriture d'une bonne audiodescription, les normes minimales à respecter dans la réalisation de celle-ci, de même que pour son enregistrement.

Cette charte se conclue par trois recommandations, à savoir :

- constituer un panel d'avis de personnes déficientes visuelles belges;
- accorder une attention particulière aux droits d'auteurs ;
- insister sur la formation des auteurs quant à l'audiodescription.

Votre avis nous intéresse ! N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques sur l'audiodescription de manière générale ainsi que sur son accessibilité. Votre retour d'expérience est important, que ce soit pour des films, documentaires, séries, &hellip; Envoyez-nous votre avis à l'adresse e-mail [info@amisdesaveugles.org](mailto:info@amisdesaveugles.org).

### **2. La mise en place de groupes de travail en collaboration avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA)**

Grâce aux groupes de travail, le CSA a produit un règlement obligeant les chaînes à respecter des quotas en matière d'audiodescription : 25 % de leurs programmes doivent dorénavant en bénéficier. Le règlement peut être consulté sur le [site du CSA](#).

Des groupes de suivi sont également mis en place afin de s'assurer de la bonne prise en considération des recommandations formulées.

Retrouvez la charte dans son intégralité en cliquant [ici](#).